

PV de l'assemblée de paroisse du 24 novembre 2024

Présents : A. Granier, M. Stalder, C. Masmejan, G. Stauffer, C. Castella, I. Wörlen

Secrétaire : C. Bisig-Charrière

Début : 9h38

Fin : 11h58

Table des matières

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	2
POINT 1 : CULTE PAR G. STAUFFER.....	2
POINT 2 : NOMINATION DES SCRUTATEURS	3
<i>Décision : Lucile Nordberg et Luc Genin sont nommés scrutateurs.....</i>	3
POINT 3 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 3 MARS 2024 ET DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE ORDINAIRE DU DIMANCHE 5 MAI 2024, LESQUELS SERONT À DISPOSITION À LA CURE DÈS LE 11 NOVEMBRE 2024. ILS PEUVENT Y ÊTRE CONSULTÉS OU SUR LE SITE INTERNET WWW.EGLISE-BULLE.CH. LES PV NE SERONT PAS LUS LORS DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE	3
<i>Décision : Les procès-verbaux de l'assemblée du 3 mars 2024 et du 5 mai 2024 sont approuvés à l'unanimité.</i>	3
<i>Point 4 : Election des conseillers (ères) de paroisse législature 2025- 2028 Décision : Mme Granier est élue tacitement (remise de la liste des 10 signatures)</i>	3
<i>Décision : Mme Karine Rossel, Mme Lucile Nordberg, M. Isaï Wörlen, M. Mark Stalder, M. Cédric Castella sont élus par 33 pour et 6 abstentions membre du conseil de paroisse.....</i>	3
POINT 5 : ELECTION DE LA COMMISSION DE RÉVISION DES COMPTES, LÉGISLATURE 2025-2028	6
<i>Décision : M. Olivier Pralong, M. Maurice Houriet et M. Patrick Audemars sont élus par 37 pour et 2 abstentions dans la commission des comptes</i>	6
POINT 6 : ELECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN SUPPLÉANT (E) AU SYNODE POUR LA LÉGISLATURE 2022-2025.....	7
<i>Décision : M. Luc Genin est suppléant au Synode pour la législature 2022-2025</i>	7
POINT 7 : BUDGET 2025.....	7
<i>Décision : L'assemblée accepte à l'unanimité le taux de mission à 0.25 %.</i>	7
<i>Décision : L'assemblée de paroisse accepte à l'unanimité le budget 2025.....</i>	7
POINT 8 : BUDGET D'INVESTISSEMENT	9
<i>Décision : L'assemblée accepte à l'unanimité le budget d'investissement de CHF 20'000.00.....</i>	9
POINT 9 : INFORMATIONS.....	10
POINT 10 : DIVERS.....	13

Ouverture de la séance

Au nom du conseil de paroisse, la présidente souhaite la bienvenue à tous les paroissiens et paroissiennes.

La présidente déclare officiellement ouverte l'assemblée de paroisse ordinaire du 24 novembre 2024.

Rappelle de la mission de paroisse :

AIMER « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ta force, de toute ton âme et de toute ta pensée et tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

PARTAGER Notre communauté multigénérationnelle est un lieu d'accueil privilégié pour progresser ensemble dans cet amour. Chacun y a sa place et son importance. La Sainte-Cène en est le signe visible.

GRANDIR Elle offre à chacun la possibilité d'apprendre à connaître Jésus-Christ mort et ressuscité, à se situer par rapport à Lui et à grandir dans une relation vivante avec Lui.

SERVIR Elle encourage chacun à découvrir ses dons et à oser prendre la responsabilité de les exercer dans un service envers ses membres et la communauté locale.

TEMOIGNER Conduite par l'Esprit Saint, elle partage et rend témoignage, en paroles et en actes, avec courage et audace, de sa foi et de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ ressuscité, vivant et présent.

Cette base avait été approuvé par chacun.

Les articles régissant l'assemblée de paroisse sont affichés :

Article 4 du RE : « Droit de vote : Les membres ont le droit de vote lorsqu'ils sont domiciliés dans une des paroisses de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg depuis 30 jours au moins. Ils disposent du droit de vote et d'élection dès l'âge de 16 ans révolus. Ils sont éligibles dès qu'ils ont atteint l'âge de la majorité civique ». Donc les membres de la paroisse de Bulle – La Gruyère, habitant une des communes du district de la Gruyère et ayant 16 ans révolus, peuvent voter.

Conformément à l'article 74 du règlement ecclésiastique, l'Assemblée a été valablement convoquée par la publication de la convocation avec l'ordre du jour dans le TU, paru dans la feuille officielle et disponible sur le site de la paroisse.

L'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg stipule : « Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».

La présidente présente l'ordre du jour de la séance.

Point 1 : Culte par G. Stauffer

La présidente remercie le pasteur Stauffer pour le culte.

Intervention de Mme Boulenaz pour prier avec l'assemblée.

Les excusées à la séance sont : Eva Offner, Bérénice Castella, Jacqueline Fardel, Karin Pralong, Georgette Auguet, Gwennaëlle Ducry-Rey

41 paroissiens présents ont le droit de vote, majorité 21 personnes

Point 2 : Nomination des scrutateurs

Décision : Lucile Nordberg et Luc Genin sont nommés scrutateurs

Mme Lucile Nordberg et M. Luc Genin ont acceptés d'être scrutateurs pour cette assemblée de paroisse.

Point 3 : Approbation des procès-verbaux de de l'Assemblée extraordinaire du 3 mars 2024 et de l'Assemblée de paroisse ordinaire du dimanche 5 mai 2024, lesquels seront à disposition à la Cure dès le 11 novembre 2024. Ils peuvent y être consultés ou sur le site internet www.eglise-bulle.ch. Les PV ne seront pas lus lors de l'Assemblée de paroisse
Décision : Les procès-verbaux de l'assemblée du 3 mars 2024 et du 5 mai 2024 sont approuvés à l'unanimité

Les PV étaient mis à disposition à la Cure où ils pouvaient y être consulté et étaient disponible sur le site internet www.eglise-bulle.ch. Ils ne seront pas lus lors de l'Assemblée de Paroisse.

Aucune remarque, ni modification n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

La présidente rappelle qu'en fin de séance, un apéritif dînatoire sera servi à l'assemblée.

Point 4 : Election des conseillers (ères) de paroisse législature 2025- 2028

Décision : Mme Granier est élue tacitement (remise de la liste des 10 signatures)

Décision : Mme Karine Rossel, Mme Lucile Nordberg, M. Isaï Wörlein, M. Mark Stalder, M. Cédric Castella sont élus par 33 pour et 6 abstentions membre du conseil de paroisse

La présidente rappelle la fin de la législature pour le conseil de paroisse. Le conseil de paroisse doit donc être élu pour la législature 2025-2028. Les textes qui régissent cette élection sont projetés :

- constitution ecclésiastique Art.20
- règlement ecclésiastique Art. 76, 77 et 78
- règlement ecclésiastique Art. 80, 81 et 82

La présidente donne la parole à Mme Corinne Valley qui va présider cette élection.

Mme Valley remercie tous les conseillers de paroisse actuels pour tout le travail effectué et le temps mis à disposition pour la paroisse.

Applaudissement de l'assemblée.

Les personnes qui ne se représentent pas sont : Mme Gwennaëlle Ducry-Rey et Mme Charlotte Masmejan.

Mme Granier se représente et a transmis les 10 signatures nécessaires ➔ élue tacitement

Se représentent : Mark Stalder, Cédric Castella, Isaï Wörlen

Mme Valley demande à l'assemblée si une personne souhaite se présenter comme conseiller/ère de paroisse ?

M. Castella précise son oui. Etant donné le nombre de personnes qui lèvent la main, les conseillers seront automatiquement réélus par l'assemblée. Le Conseil de paroisse ne comprendra qu'un petit nombre de personnes, de ce fait elles ne pourront pas tout faire. Un manque d'engagement pour ces postes peut amener à un découragement, voir à des démissions des conseillers de paroisse en place ou à une mise sous tutelle de la paroisse. La majorité des personnes présentent dans la salle, sont déjà très engagées au sein de la paroisse. Malgré plusieurs prises de contact avec des paroissiens, nous ne trouvons pas de nouveau conseiller/ère. C'est une mauvaise situation et si cela se poursuit, nous devrons assumer les conséquences.

Mme Valley : est-ce que quelqu'un dans l'assemblée souhaite relever ce défi ou aurait une question, une remarque ?

Mme Tercier : suite à une conversation avec M. Castella, je souhaite présenter mon idée : serait-il possible de partager les tâches des conseillers en ayant des aides ponctuelles comme les conseillers fédéraux. Les conseillers établiraient une liste de leurs besoins/tâches ainsi une personne pourrait s'engager pour 1 ou 2 heures par semaine en fonction des besoins.

Mme Granier prend note de cette suggestion et remercie Mme Tercier.

Mme Karine Rossel : dans un 1^{er} temps, je n'avais pas prévu de venir à cette assemblée. En fait, ce matin, je souhaitais juste participer au culte pour prier. Je suis consciente de n'avoir pas été très active les dernières années. J'ai été touchée par la situation actuelle de la paroisse mais en fait, j'aurais envie d'y participer mais je viens de commencer un doctorat, j'ai des enfants et un travail ➔ en fait j'ai un peu peur de m'engager en tant que conseillère. Je souhaiterais savoir le nombre de séance, les postes disponibles afin de se rendre compte du travail à effectuer.

Mme Granier : le travail du conseiller de paroisse dépend du dicastère à charge. Il y a une réunion par mois et deux assemblées de paroisse à préparer dans l'année. Etant à la retraite et donc très engagé dans diverses activités de la paroisse. Le travail d'un conseiller de paroisse est de prendre la responsabilité de ce qu'il fait et de l'assumer. Il est important que le travail pour lequel on s'engage doit être fait et souvent un conseiller est une référence pour des bénévoles, qui font une grande partie du travail. Les bénévoles doivent pouvoir compter sur le conseiller de paroisse de leur dicastère (être atteignable, compter sur ces prières, son soutien). Lors de la répartition des dicastères entre les conseillers, chacun donne ses disponibilités et le temps possible à consacrer à l'Eglise. C'est une discussion ouverte et on fait avec la personne. C'est tout d'abord un engagement devant Dieu et vis-à-vis de notre paroisse. On ne peut pas être conseiller de paroisse, si on est aux abonnés absents la plupart du temps.

M. Castella souhaite préciser que lors de la répartition des dicastères, il y a une grande souplesse de la part de chacun. Une discussion aura lieu sur les tâches essentielles dans la paroisse et qui peut assumer quoi. Les conseillers ont également une souplesse par rapport à la disponibilité des personnes. Il est arrivé qu'une conseillère était à l'étranger pour un temps déterminé. On fait avec, faire avec quelqu'un qui a envie de venir, c'est une bonne chose. Important de ne pas aller au-delà de ces forces mais par contre un conseiller de paroisse doit être conscient que la tâche qu'il assume, l'assume de manière collégiale (décisions importantes) mais aussi à la fois en tant qu'indépendant. Le conseiller de paroisse doit assumer certaines décisions. La personne doit assumer des décisions et les partager avec les autres conseillers. Le conseil de paroisse est un collège de

personne qui ont soucis d'une responsabilité. Par exemple, la présidente assume en ce moment beaucoup de responsabilités. Certaines personnes sont conscientes qu'il y a beaucoup de travail surtout en ce moment avec les travaux, c'est pourquoi Mme Ducry-Rey est d'accord de continuer le suivi des travaux. Il y a un partage entre les collègues du conseil de paroisse mais également avec des paroissiens qui ont des capacités, des ressources, des possibilités. Un conseiller de paroisse est quelqu'un qui veux s'engager et personne ne lui dira ce qu'il y a à faire.

M. Stauffer : lors de la préparation de mon message pour l'assemblée de paroisse, je le fais en conscience de ce que l'on vit et en essayant d'être à l'écoute du Seigneur. Le texte, le règne de Dieu, il est au milieu de nous, parmi nous. Ce règne exige de notre part, comme le disait Mme Boulenaz, une écoute. Ça exige de notre part une ouverture, à être surpris. Quand le saint Esprit vient agir dans une église, il va secouer les murs parce qu'il veut la liberté. C'est clair que dans notre situation actuelle, nous devons nous mettre à l'écoute, chacun d'entre vous doit se mettre à l'écoute, à prier pour que Dieu nous conduise sur peut être de nouveaux chemins. Le conseil doit se mettre à l'écoute et ils essaient de le faire également pour comment on fonctionnera lors de la prochaine législature. Cette mise à l'écoute est fondamentale, mais elle implique d'être prêt à se laisser secouer un tout petit peu ou beaucoup.

M. Brandt dirait que ce n'est pas une envie, ni même une responsabilité. C'est quelque chose qui vient d'en haut, dont on n'a pas l'imagination de ce que cela peut représenter. Lorsque j'étais patron, je n'avais pas du tout envie et lorsque j'allais au service militaire, non plus. Dieu m'a dit de m'engager pour la paroisse, pas pour la paroisse mais pour Dieu. J'ai eu des réponses à cette demande, à cet engagement, c'est que Dieu agit au-delà de mon intelligence. Ce sont les jeunes qui peuvent prendre les choses en mains et non plus les anciens.

Mme Woestelandt sait que les employé(e)s ne peuvent pas faire partie du conseil de paroisse. Est-ce que cette ouverture permettrait peut-être de changer quelque chose ? Cela permettrait peut-être d'ouvrir plus de porte et ce sont souvent des gens investis et qui savent un certain nombre de choses sur le fonctionnement et qui ont un regard assez clair sur la situation.

Mme Granier : pour l'instant et selon le règlement actuel, il est expressément noté que le personnel ne peut pas s'engager dans le conseil de paroisse.

M. Castella : c'est non mais effectivement les employés sont des personnes précieuses sans qui le conseil de paroisse ne pourrait pas travailler. Les employés sont déjà une partie prenante de ce qui fait que la paroisse existe et qu'elle peut avoir son rayonnement et ses activités. Grâce aux employés de paroisse, la paroisse existe. Il faut être bien conscient de cet aspect-là le conseil de paroisse en est bien conscient. Il espère qu'avec son intervention, il ne va pas décourager Mme Rossel. Le conseil de paroisse serait content de l'engagement de Mme Rossel, il ne serait pas content seulement parce qu'il y aurait une personne de plus mais nous aurions des ressources, des compétences en plus, ainsi qu'un rajeunissement du conseil de paroisse. Important d'avoir un équilibre de la répartition des âges dans le conseil de paroisse. Nous ferons tout notre possible pour bien vous accueillir et vous soutenir dans votre choix.

Mme Karine Rossel souhaite relever différents points. Je n'avais pas prévu de me présenter comme conseillère. Je ne voudrais pas être jugée sur ma crise de foi que je viens de traverser. Je souhaiterais que d'autre personne s'annonce également. Si je s'engage, ce que je m'engage à faire, je le fais sinon je pars. Je ne fais pas les choses à moitié mais j'ai extrêmement peur de me casser la figure par rapport à ma santé mentale en rajoutant une activité en plus. Si je constate que c'est trop, je le dirai rapidement. Mais je ne veux pas y aller seule. Je souhaiterais que quelqu'un de l'assemblée s'engage également. Je ne veux pas me mettre en danger.

Mme Granier rappelle qu'elle n'est pas seule, tous ceux qui se représentent son membre du conseil de

paroisse et prêt à l'accueillir. Elle n'a pas besoin de quelqu'un lui prenne la main. Lorsque nous nous rentrons lors de la 1^{ère} séance du conseil en 2025, tu diras ce que tu peux faire.

Lucile Nordberg : après beaucoup d'hésitation et à la suite de l'appel de Karine, je veux bien me représenter pour un mandat au conseil, malgré des événements qui avaient été un peu difficiles pour moi. On peut toujours repartir à zéro avec le Seigneur, donc en ayant une charge plus légère je veux bien me présenter pour un mandat.

Mme Granier : nous avons donc 2 candidates supplémentaires pour le conseil de paroisse.

Mme Woestelandt : suite à l'intervention en début de séance, un peu perturbante. On a parlé du Saint-Esprit et on peut voir par ces 2 nouvelles candidates, un certain signe de sa présence.

Mme Valley : merci aux deux personnes qui s'engagent. La proposition d'un vote cumulé. Mme Granier est réélue tacitement car elle a transmis les signatures nécessaires. Merci de voter en une fois pour l'élection de Mme Rossel, Mme Nordberg, M. Wörlein, M. Stalder et M. Castella. Acceptez-vous d'élire et de réélire ces personnes ?

33 oui, 6 abstentions

Mme Valley souhaite un bon succès et un bon dynamisme à ce nouveau conseil de paroisse.

Mme Granier : merci à chacun et aux nouveaux membres du conseil de paroisse qui commencent en janvier 2025

Applaudissement de l'assemblée.

Point 5 : Election de la commission de révision des comptes, législature 2025-2028

Décision : M. Olivier Pralong, M. Maurice Houriet et M. Patrick Audemars sont élus par 37 pour et 2 abstentions dans la commission des comptes

Mme Granier rappelle que cette commission a son importance dans la paroisse. Cette commission se rencontre 2 fois dans l'année pour vérifier les budgets et les comptes. Ils contrôlent les dépenses faites dans la paroisse. Ce sont des membres de la paroisse et nous les remercions pour leur investissement.

Mme Valley : les trois réviseurs actuels se représentent, soit : M. Olivier Pralong, M. Maurice Houriet et M. Patrick Audemars. La question reste ouverte, est-ce que quelqu'un souhaite intégrer cette commission de révision des comptes ? Si ce n'est pas le cas aujourd'hui, vous êtes libre durant toute l'année de vous annoncer. Jusqu'à aujourd'hui, Mme Valley a toujours pu recevoir au moins 2 réviseurs pour les révisions. Si une personne de l'assemblée est intéressée à se joindre à cette commission, il peut en tout temps contacter Mme Valley ou M. Stalder, responsable du dicastère. Nous vous proposons de réélire les 3 personnes.

37 pour et 2 abstentions

Mme Granier : merci à notre commission de révision des comptes.

Applaudissement de l'assemblée.

Point 6 : Election complémentaire d'un suppléant (e) au Synode pour la législature 2022-2025

Décision : M. Luc Genin est suppléant au Synode pour la législature 2022-2025

Mme Granier rappelle qu'il manque un(e) suppléant(e) pour le Synode. Le suppléant vient lorsqu'un membre du Synode est empêché. Il est tout de même important d'assurer cette présence au nom de notre paroisse au Synode de notre église. C'est une notion de suppléant, vous ne devez pas vous rendre à toutes les séances (4-5 séances par année).

M. Castella explique en quoi consiste le Synode. Le synode, c'est l'équivalent du grand conseil. C'est une assemblée de toutes les paroisses du canton et c'est au Synode que vont être voté des budgets, déterminer la constitution ecclésiastique, accueillir les nouveaux pasteurs, certaines décisions au niveau cantonal ont une répercussion dans les paroisses. C'est un travail législatif donc à la fois très important mais également léger. Des activités intéressantes au sein du Synode, c'est le synode de discussion (Exemple de discussion : mariage pour tous, l'avenir de l'Eglise, comment faire rayonner la foi, etc). Les synodes de discussion permettent des échanges entre toutes les paroisses. Nous ne sommes pas seulement une église paroissiale mais également cantonale.

M. Genin se propose volontiers pour cette responsabilité avec plaisir. Ayant déjà suivi des séances du Synode, il peut confirmer qu'on y passe des moments intéressants.

Point 7 : Budget 2025

Décision : L'assemblée accepte à l'unanimité le taux de mission à 0.25 %

Décision : L'assemblée de paroisse accepte à l'unanimité le budget 2025

a) Présentation

M. Stalder présente le budget 2025. Comme d'habitude, le budget a été établi en étant très prudent au niveau des rentrées. Difficile de fixer un montant pour les entrées d'impôts des exercices antérieurs. Toujours très conservateur dans l'établissement du budget 2024.

Budget :

Produits CHF 1'229'311.00 dont CHF 1'111'000 d'impôts (2023 : 1'220'200.00/ budget réel 2022 : 1'172'993)

Charges CHF 1'293'945.00

Résultat (pertes) CHF 64'634.00 soit 5 % des charges

Afin de ne pas dépasser la perte autorisée, soit un maximum de 5 % des charges, nous devons donc prélever un montant de CHF 65'000.0 dans les réserves de la paroisse.

Mme Valley présente en détail les différents comptes du budget 2025 :

Pour les personnes qui sont très souvent là lors de la présentation des budgets, je vais essayer de faire très court parce que la structure du budget ne change pas d'année en année. Notre seule contrainte, comme M. Stalder vient de le dire, c'est que nous ne pouvons pas aller au-delà d'un déficit de 5% des charges. Nous sommes donc au maximum de la perte.

Concernant les impôts, c'est tout le temps à la diminution. Cette année, on mentionne un montant de CHF 1'111'000.00.

Les autres entrées de la paroisse ne nécessitent pas plus de commentaires. La compensation de la réforme fiscale est fixée à un montant de CHF 8'839.00.

On obtient un total des produits de CHF 1'229'311.00

Charges

Administration → CHF 165'470.00

les salaires sont indexés et sont fixés selon l'échelle par rapport aux employés de l'État de Fribourg.

Chaque année, les employés changent d'échelle et on tient également compte de l'adaptation des taux de l'Etat Fribourg

Immeubles → CHF 174'200.00 un peu moins élevé.

Cette diminution vient du fait que M. Paccaud a diminué son pourcentage de 50% au lieu de 100%

Ministère → CHF 498'800.00

Mouvement est très faible.

Activité paroissiale → CHF 143'400.00

Engagement de Christelle Woesteland, au poste d'animatrice de paroisse.

Journal → CHF 13'000.00

pas de changement

Partage externe → CHF 47'835.00

Montant fixé par l'Eglise cantonale

Eglise cantonale → CHF 170'740.0

Montant fixé par l'église cantonale

Total des charges → CHF 1'293'945.00

Soit une perte de CHF 64'634.00

b) Questions :

Mme Steffen Loup : pourquoi n'y a-t-il pas de ristournes conseil Synodal et n'y pour l'enseignement au CO ?

Mme Valley : effectivement il manque ces 2 ristournes (env. CHF 11'000.00-12'000.00). Cela permettra donc de moins prélever dans les réserves de la paroisse.

c) Rapport de la commission de révision des comptes

M. Houriet lit le rapport des réviseurs des comptes et recommande au nom des réviseurs d'approuver le budget 2025 et d'en donner décharge aux vérificateurs.

c) Acceptation du taux de mission

Mark Stalder propose de maintenir le taux de mission à 0.25 %

Lors de l'assemblée de paroisse en fin 2019, l'assemblée de paroisse a voté de baisser ce taux de 0.3 à 0.25 %. Le conseil de paroisse propose de maintenir le taux de mission à 0.25 %. Ce taux de mission est obligatoire, c'est un montant transmis au synode pour les œuvres caritatives.

e) Approbation

L'assemblée accepte le taux de mission de 0.25 % à l'unanimité

Point 8 : Budget d'investissement

Décision : L'assemblée accepte à l'unanimité le budget d'investissement de CHF 20'000.00

M. Stalder rappelle le budget d'investissement, approuvé lors de l'assemblée de paroisse du 26 novembre 2023, d'un montant de CHF 20'000.00. Ce montant concernait donc les travaux suivants :

- Ponçage parquet du bureau d'Emmanuel	Coût	CHF	3'047.00
- Main courante entrée MP → mi-décembre	Offre	CHF	965.00
- Finition des escaliers Temple → mi-décembre	offre	CHF	1'507.00
- Entretien non prévu (marquage places de parc)	Coût	CHF	1'370.00
Montant validé		CHF	20'000.00
Montant estimé		CHF	6'889.00

Coût supplémentaire non mentionné dans le tableau : réparation de la porte vitrée du Temple. Cette année, le montant dépensé pour l'entretien s'élève à environ CHF 8'000.00.

M. Stalder rappelle que ce budget d'investissement est à la disposition du conseil de paroisse pour des travaux d'entretien non prévus dans le budget.

Il propose de maintenir, pour 2025, ce budget d'investissement d'un montant de CHF 20'000.00.

Questions :

M. Brandt : ce montant de CHF 20'000.00 se trouve dans quelle rubrique du budget qui vient d'être approuvé ? Il propose d'entretenir la porte d'entrée du Temple, qui est en train de devenir très sèche, et il serait nécessaire de traiter le bois de cette porte. Pourquoi y a-t-il si peu d'investissements, par rapport à l'amortissement d'un montant de CHF 60'000.00 ?

M. Stalder remercie M. Brandt pour ses questions. Nous avons validé le budget de fonctionnement et maintenant cela concerne le budget d'investissement. Le budget d'investissement couvre des dépenses imprévues afin de maintenir le bon état des différents locaux de la paroisse, d'où le montant validé de CHF 20'000.00.

Après ce budget d'investissement, nous passerons au point suivant, qui concerne les travaux de la maison de paroisse, pour lesquels nous avons un budget d'investissement plus conséquent, déjà présenté à plusieurs assemblées de paroisse. Concernant la porte d'entrée du Temple, M. Stalder en prend note et informera Mme Ducry-Rey.

Mme Valley rappelle que lors du bouclage des comptes de la paroisse avec un bénéfice, une répartition reste à l'interne de la paroisse. Il existe une réserve générale, dont une partie est allouée aux bâtiments et une autre est destinée à des dons à l'extérieur de la paroisse. Dans ce cas, le conseil de paroisse vous demande de valider un investissement, pris dans ces réserves de bâtiments, d'un montant de CHF 20'000.00, afin de disposer d'un crédit pour des travaux non prévus dans le budget.

M. Stalder demande à l'assemblée d'accepter le montant de CHF 20'000.00 pour le crédit d'investissement et d'entretien pour 2025.

Point 9 : Informations

M. Stalder donne la parole au représentant de la ComBat M. Mermier, qui va informer l'assemblée sur les travaux de la maison de paroisse.

Explications avec photos à l'appui des différents petits travaux effectuées avant le gros œuvre :

- Vider complètement tous les locaux
- En octobre : suppression du mur de séparation entre les deux locaux (épaisseur env. 60 cm)
- Suppression d'un panneau chauffant qui va être remplacé par des radiateurs tubulaires afin d'avoir un meilleur esthétique sur l'ensemble de la pièce
- Dégravages à gauche et à droite des murs pour installer par la suite l'isolation
- Installation de l'étanchéité
- Isolation contre les murs extérieurs. L'isolation installé fait env. 16 cm d'épaisseur. L'avantage de cette isolation permet d'absorber l'humidité des murs.
- Sur l'isolation, il va être mis un crépi adéquat et ensuite une chape sèche sur les 112 mètres carrés qui ont été calculés.
- Le sol sera réhaussé de 5 cm ainsi une isolation adéquate du sol, et cela permettra également aux personnes à mobilité réduite d'utiliser les sous-sols de la maison de paroisse.
- En principe au début 2025, le sous-sol sera terminé.

Questions

Brigitte Martinet : comment les personnes à mobilité réduite vont-elles accéder au sous-sol, puisque les escaliers ne seront pas modifiés ?

Pierre Mermier : il y aura un monte-chARGE qui a déjà été commandé.

Jacky Brandt demande à M. Mermier de se présenter, car il ne le connaît pas.

Pierre Mermier est donc le petit dernier dans la ComBat. Sur le plan professionnel, il a une expérience dans le domaine, ayant travaillé pendant plusieurs années en tant que maître d'œuvre, spécialisé dans les installations thermiques avec réseau de chaleur (un peu comme Gésa). Cela fait maintenant un an et demi qu'ils sont installés à Bulle.

TRAVAUX PRIORITAIRES	Budget 19	+/- 15% travaux effectués	Budget additionnel +/- 15%
A1. parking	CHF 62'630	67'095	
A2. monte escalier ACOMPTE	CHF 39'900	19'950	CHF 20'000
A3. isolation toiture et intérieure	CHF 433'490		CHF 44'000
A3b. transformation 2ème étage et combles			CHF 0
A4. fenêtres ACOMPTE	CHF 95'291	10'770	CHF 30'000
A5. isolation du sol	CHF 17'824		CHF 6'000
A5b. transformation rez inférieur			CHF 95'000
A6. frais de réserve	CHF 64'913		CHF 35'000
A7. Frais secondaire	CHF 19'799		CHF 64'800
A8. frais architecte	CHF 129'827	16'874	CHF 90'000
Sous-total 1	CHF 863'675	114'689	CHF 384'800

Montant des travaux CHF 1'181'380.00

Subvention estimation CHF 50'000.00

Ce sont les montants approuvés lors de l'assemblée de paroisse du 10 mai 2022. Lors de cette assemblée, plusieurs questions ont été soulevées concernant la transformation du deuxième étage des combles. Un budget de 1,8 million avait été proposé à l'assemblée, mais celle-ci a refusé d'approuver un budget de transformation du 2e étage pour un montant de CHF 584'000. À la suite de cette modification, un budget additionnel d'un montant de CHF 384'000 a été approuvé.

TRAVAUX	Budget AP 2022	Offre	Travaux finis
A1 Parking	CHF 62'630		CHF 67'095
A2 Monte escalier	CHF 59'900	CHF 59'900	
A3 Toiture	CHF 477'490	CHF 422'237.15	
CFC 214 construction bois		CHF 162'938.80	
CFC 222 ferblanterie		CHF 235'707.60	
CFC 111.1 échafaudage		CHF 23'590.75	
A4 Fenêtres	CHF 125'291		CHF 109'512

Sur le tableau ci-dessus, nous vous présentons le suivi des coûts.

Une économie sera prévue sur la toiture d'env. CHF 55'000.00 (selon l'offre reçu)

Une économie de CHF 15'000.00 a été faite entre le budget prévu et la facture pour les fenêtres.

TRAVAUX	Budget AP 2022	Offre	Travaux finis
A5 Transformation rez inférieur	CHF 118'824	CHF 179'563.35	
CFC 211 Maçonnerie		CHF 38'648.35	
CFC 214.1 Etanchéité		CHF 7'349.80	
CFC 23 Installation électrique		CHF 10'523.45	
CFC 24 Chauffage, ventilation		CHF 15'973.30	
CFC 25 Installation sanitaire		CHF 9'000	
CFC 258 Cuisine		CHF 22'899.50	
CFC 271 Plâtrerie, peintre		CHF 32'603.90	
CFC 273 Menuiserie		CHF 4'000	
CFC 275 Système fermeture		CHF 2'500.75	
CFC 281.0 Chape		CHF 14'194.55	
CFC 281.6 Carrelage		CHF 21'869.75	

Sur le tableau ci-dessus, nous constatons que le budget de CHF 118'824.00 subit une augmentation de CHF 60'739.00 selon les offres reçus.

TRAVAUX	Budget AP 2022	Offre	Travaux finis
A6 Frais de réserve	CHF 99'913	*	
A7 Frais secondaire	CHF 84'599	CHF 51'945.35	
CFC 196 Expertise amiante			CHF 1'756.65
CFC 287 Nettoyage		CHF 864.80	
CFC 292 Ingénieur civil		CHF 3'262.05	
CFC 296 Géomètre		CHF 818.50	
CFC 5 Frais secondaire		CHF 47'000	
A8 Frais d'architecte	CHF 219'827		
CFC 291 GDW		CHF 116'400	
Autres architectes			CHF 16'874
Sous-total	CHF 1'181'380	CHF 830'045.85	CHF 195'237.65

Déférence estimation 1'181'380frs – 1'025'283.50 = 156'096.50frs

Le dépassement de CHF 60'739.00, pour la transformation du rez-inférieur, va être pris dans les frais de réserve prévu dans le budget, qui s'élève à CHF 99'913.00 (voir tableau).

Concernant les frais secondaires, il y aurait une économie possible d'env. CHF 30'898.00.

Les charges les plus importante concernent les frais d'architecte dont le budget prévoyait un montant de CHF 219'827.00 et l'offre de l'architecte s'élève à CHF 116'400.00 qui seront facturés par nos architectes actuels GDW. Il y avait également une facture d'un ancien architecte de CHF 16'874, comprenant l'architecte RBH pour CHF 14'000.00 et Joseph Belfort pour un montant de CHF 2'874.00 (montant payé en 2020).

Un montant de CHF 62'400.00 a été payé à GDW, ce montant est à déduire de la somme totale de CHF 116'400.00.

Nous constatons donc une économie d'env. CHF 86'253.00 sur le budget d'architecte. Ce serait donc une réelle économie, qui serait donc en lien avec la deuxième phase non approuvée du budget.

Lors de l'assemblée du 10 mai 2022, un montant de CHF 584'000.00 n'avait pas été approuvé par l'assemblée. En fait, nous aurions donc dû ajouter au montant de CHF 584'000.00 le montant de CHF 86'253.00 comme honoraire d'architecte.

Dans les frais de réserves, nous avions un montant de CHF 99'000.00 mais en déduisant le montant du dépassement, il reste dans les frais de réserves un montant de CHF 30'000.00.

La différence estimation d'un montant de CHF 156'096.00 est suite aux différences entre les offres et les factures effectives. La seule économie effective à ce jour se trouve sur le montant des honoraires d'architecte.

Certains frais supplémentaires seront à prévoir pour le local des jeunes (beamer, lave-vaisselle, divers mobiliers).

Questions

Christel Woestelandt : le montant de CHF 62'630.00 pour le parking, c'est seulement pour le marquage

Mark Stalder : non c'est pour le revêtement du parking a été refait

Philippe Brunner : a-t-on une idée de la date des offres ? Si les offres dates déjà de 1-2-3 ans, elles ne sont certainement plus valables à ce prix. Plusieurs informations manquent dans ce tableau.

Mark Stalder : un suivi budgétaire est tenu par Mme Valley, qui n'est pas en possession des offres. Mme Valley ne reçoit que les factures finales.

Pierre Mermier précise que les factures payées sont validées par l'architecte. Les montants d'offres présentées aujourd'hui, ce sont pour des travaux qui vont être réalisés. La ComBat espère qu'il n'y aura pas de plus-value sur les montants. Ce sont des montants définis pour la fin de 2024 et l'année 2025. Les entreprises factureront en fonction des montants signés entre la paroisse et l'architecte actuel. Maurice Houriet précise que ces offres ont été faites récemment. Les offres ont été réévaluées durant ces derniers mois.

Le montant de CHF 156'000.00 concerne l'ensemble des travaux. Cela concerne la toiture, les fenêtres etc. Une économie de CHF 15'000.00 a été faite sur la facture finale des fenêtres.

Jacky Brandt : les travaux aux galetas vont être fait également ou est-ce que c'est annulé. On ne parle plus de ces travaux depuis bien quelques années.

Mark Stalder : on a fait référence à ces travaux lors de notre assemblée du 10 mai 2022. Lors de cette assemblée, le conseil de paroisse vous avait présenté un plan d'appartement pour le 2^{ème} et les galetas. Cette proposition a donné lieu à des discussions qui ont abouté à une objection de l'assemblée, le projet est en attente. Les discussions lors de l'assemblée ont soulevé différentes possibilités. Est-ce utile d'installer des appartements à cet étage, si on tient compte du marché locatif de la région (pas d'ascenseur, pas de terrasse, etc) ?

Maurice Houriet : concernant ces travaux, aucune autorisation ne nous a été délivré à ce jour. Des travaux de carottages ont été effectué afin de contrôler l'amiante dans les cloisons. Il espère qu'au printemps, les travaux de la toiture pourront être entrepris.

Point 10 : Divers

- Christian Paccaud, notre sacristain et concierge, a dû réduire son temps de travail. Il est à 50 %, soit 5 demi-journées par semaine.
- Eugène Steffen, notre jardinier, prend une retraite bien méritée au 31 décembre 2024.
- Wahida Mahmud est engagé à 40 %, 4 demi-journées, soit 4 fois 4h15 par semaine.
- La paroisse est en recherche d'un jardinier.
- Attention : l'hiver est là, merci de baisser les chauffages après les activités. Nous sommes tous pressé mais ce n'est pas une raison pour laisser les portes ouvertes. Merci, pour tous ceux qui utilisent les salles, ça doit être vraiment un réflexe pendant l'hiver. Vous laissez le chauffage en quittant les locaux et vous fermez les portes.
Les factures de GESA pour le chauffage sont conséquentes.

Christel Woestelandt : le 1^{er} décembre aura lieu les Feux de l'Avent. Venez nombreux/ses. Rendez-vous à 16h30 à la maison de paroisse. Petite balade. Mise en place d'un feu à la Chia pour annoncer la venue du Christ. Partager un petit moment de chant et petit message. Puis descente avec les

flambeaux suivi d'une petite collation à la maison de paroisse (soupe et fromage). C'est une activité œcuménique.

Le 6 décembre aura lieu une crèche vivante sur la place du marché à Bulle. L'activité commence à 18h30 par des contes de Noël suivis par une crèche vivante.

Jacky Brandt : quel est l'économie possible par rapport à l'énergie solaire ? Malheureusement, notre Temple fait partie du patrimoine et ne permet donc pas l'installation des capteurs solaires, alors que nous aurions une exposition plein sud qui nous permettrait une grande économie d'énergie.

Dernièrement, j'ai présenté différentes questions au conseil de paroisse et je ne vais pas y revenir maintenant. Par contre, une interrogation me préoccupe particulièrement que je souhaite soulever maintenant : nous avons eu ce matin un temps de silence et de chant, avec un piano. Par contre, il est contre le fait que la dernière strophe soit écrasée par l'orgue et on en s'entend plus chanter.

Comme le jardinier part à la retraite, M. Brandt souhaite enlever le panneau fait par son grand-père devant le Temple.

Josiane Houriet a constaté qu'elle ne reçoit plus les feuilles pour demander un budget pour le groupe des Ainé(e)s. Depuis 2019, les activités des ainées ont bien diminué mais elle pense surtout au repas de fin d'année des ainé(e)s, le 11 décembre 2024. Y a-t-il un budget pour ce repas ? Le repas de cette année sera préparé pour le cuisinier des repas communautaires.

Annette Granier lui répond que les budgets ont été reconduits. Vous avez un budget prévu et en cas de changement, nous vous aurons contacté.

Annette Granier revient sur la question de M. Brandt. Le conseil de paroisse en reparlera. Concernant le rosier grimpant qui entoure le panneau devant le Temple, elle partage l'avis de notre jardinier M. Steffen et trouve très glorieux, le rosier accroché à ce panneau lors de la belle saison.

Gérard Stauffer : au printemps, nous avons proposé durant le carême au cinéma Prado la série The Chosen. Cette activité était proposée par la pastorale bulloise qui regroupe l'église réformée, ICF, l'église évangélique et l'église catholique. Suite à un sondage, la saison 2 de The Chosen a été mis au programme cette automne. Malheureusement, le public n'est pas autant présent que lors de la 1^{ère} saison. Le nombre d'entrées par soirée ne couvre pas les frais. Heureusement qu'au printemps, il y avait entre 30-40 personnes de plus par séance pour couvrir les frais.

Au printemps 2024, une série intergénérationnelle avec le groupe de jeunes avait été organisée par l'animateur de paroisse, moi-même, certains jeunes et Jeunesse en Mission sur le thème : Faire la différence. Suite au sondage, une série de 5 rencontres seront proposées entre février et mars 2025, des flyers seront à disposition au Temple. Le 26 janvier 2025, un culte animé par les jeunes et certains adultes qui ont participé à cette série.

C'est un culte de lancement pour encourager les gens à participer à ces soirées.

Goûter Dieu va aborder un thème moins sur le développement personnel, spirituel (crainte, santé, foi émotionnellement stable, etc). Le thème de 2025 nous touche moins personnellement mais cela ne veut pas dire pas personnel vu que la question abordée sera : « Comment est-ce qu'on est chrétien dans un monde qui change tout le temps ? ». Comment est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on est dans la conviction, dans la compromission, jusqu'où on peut aller avec le monde ? Où est-ce que ça a été dans notre fidélité à l'Évangile ? Et en même temps, en parallèle à cette question, comment est-ce qu'on peut être une Église qui rayonne et témoigne de l'Évangile dans un monde qui est pareillement en changement ? Cela va certainement nous concerner nous en tant que paroissiens, comment est-ce qu'on veut être

église un monde en changement ? Jusqu'où on va être le monde ? Où est-ce qu'on s'arrête ? Qu'est-ce qui fait qu'on fait une différence dans ce monde ? Qu'est-ce qui fait qu'on peut briller dans ce monde ? Si nous voulons laisser le Saint-Esprit vivre en nous, des aménagements sont nécessaires. Pasteur Stauffer se réjouit de la crèche vivant au marché de Noël. C'est certainement un signe que quelque chose se passe, soyons donc présents ce jour-là.

Emmanuel de Calonne : on organise les modules 1 et 2 de la formation Libérer. Cette formation est organisée conjointement avec la paroisse réformée de Corsier-Corseaux. Le module 1 aura lieu à Corsier du 3 au 5 janvier et le module 2 à Bulle du 7 au 9 mars 2025. N'hésitez pas, soit pour vous-même, soit pour inviter d'autres personnes autour de vous. Si vous n'avez encore pas fait la formation Libérer, c'est peut-être le bon moment pour envisager de la faire.

Sondage sur la communication digitale ➔ Cédric Castella

43 réponses reçus

Tranche d'âge : entre 51 et 60 ans → 25%, entre 61 et 70 ans → 31,82%, entre 71 et 80 ans → 18,18%

Canaux digitaux les plus utilisés : email et WhatsApp

Site de la paroisse est bien fréquenté

Les pages de la paroisse ne sont pas tellement suivies

Pas nécessaire d'investir du temps et de l'argent dans la gestion des réseaux sociaux

Groupe WhatsApp est considéré comme pertinent

⇒ Pour avoir une analyse plus détaillée, il est nécessaire que ce soit fait par une personne spécialisée.

Jacky Brandt : pour les personnes extérieures au canton, est-ce le même site www.eglise-bulle.ch ?

Cédric Castella : le site est le même pour tout le monde. Sur le site, il y a un lien vers YouTube. Pour les personnes habituées, la paroisse a une chaîne YouTube ainsi elles reçoivent les indications lors de la diffusion des cultes. Des mesures supplémentaires ont été prises pour la retransmission des cultes sur YouTube, par exemple lors de la St-Cène, une image est diffusée. Lors des témoignages, si la personne le souhaite, il est possible de diffuser un écran avec une musique. Lors des cultes familles, les enfants ne sont filmés qu'avec l'accord des parents. Les pasteurs peuvent également demander de ne pas filmer un culte.

Edith Droux remercie les personnes qui enregistre les cultes. Elle apprécie beaucoup ce travail et de pouvoir participer aux cultes à distance.

Annette Granier remercie

Membres du conseil de paroisse (conseillers/ères et ministres) ainsi que les nouveaux membres du conseil de paroisse

Membres de la commission réviseur de comptes

Membres de la ComBat

Monsieur Pierre Mermier

Monsieur Paccaud

Monsieur Rassuli

Madame Valley

Madame Bisig-Charrière

Suite aux divers remplacements qui ont dû être mis en place ces derniers moments, Mme Granier constate que nous oublions souvent les invisibles de la paroisse. Nous devons penser à ceux qui chauffent les salles, installent les chaises, rangent les locaux, nettoient les locaux.

Dans le futur, nous ne pouvons plus exiger qu'une personne soit disponible le vendredi soir, et le samedi pour remettre les salles en ordre ou chauffer les locaux. Merci de ranger les locaux après utilisation et d'essayer de ranger les locaux aux mieux.

MERCI à tous les invisibles de la paroisse. Nous avons tous besoin les uns, des autres.

Merci d'avoir été présent aujourd'hui. Un buffet dînatoire va être mis en place.